

## Ils ont été réceptionnés...

Maintenant, il faut les distribuer



Ils ont été réceptionnés...

**Les masques, offerts par la mairie et les conseils régional et départemental, seront distribués le vendredi 29 mai, sous la halle de la mairie.**

La mairie de Fleurance, le conseil départemental du Gers et le conseil régional Occitanie ont pris la décision d'offrir des masques textiles lavables et réutilisables, conscients de la nécessité d'accompagner et de protéger les habitants dans cette crise sanitaire. Ceux-ci pourront être lavés jusqu'à 50 fois.

### Les modalités de distribution

Ces masques, tant attendus, seront distribués aux Fleurantins, **vendredi 29 mai, sous la halle de la mairie**, place de la République, de 7 h à 20 h.

Les livraisons de ces masques qui auraient dû intervenir mi-mai, ont pris malheureusement du retard, du fait d'un blocage en douane. Les premiers masques ont été reçus, en mairie, lundi 25 mai. Compte tenu des quantités reçues à ce jour, et, sauf nouvel arrivage d'ici la fin de semaine, seul 1 masque par Fleurantin pourra être distribué. Dans ce cas, une nouvelle distribution sera organisée ultérieurement.

### Les modalités de retrait

La distribution des masques en tissu concerne tous les Fleurantins, dès 10 ans. Un seul membre par foyer (habitation) devra se présenter pour récupérer les masques de l'ensemble de son foyer et devra se munir uniquement d'une pièce d'identité. Les nouveaux arrivants, domiciliés à Fleurance depuis le 1er janvier 2020, se muniront également d'une attestation de domicile (facture ou avis d'imposition).

Les élus de la ville effectueront une distribution de masques en porte à porte, à ceux qui ont des difficultés à se déplacer, quelle qu'en soit la raison. Pour cela, merci de vous signaler auprès de la mairie : **dag.accueil@villefleurance.fr** ou **05 62 06 10 01**.

Lors de la distribution, comme à chaque instant, les gestes barrières et notamment la distanciation physique devront être scrupuleusement respectés.